

La lettre des salariés
intérimaires de Manpower

METTEZ TOUTES
LES CHANCES
DE VOTRE CÔTÉ
POUR VOTRE
CANDIDATURE

LES ESSENTIELS

BIEN CHOISIR SES RÉSEAUX
SOCIAUX

TRANSPORT LOGISTIQUE

MYCOOPT'

INTÉRIMAIRES PRÉVOYANCE

#FRENCHFABTOUR 2019

VOS AVANTAGES



Manpower®

LES ESSENTIELS POUR RÉUSSIR VOTRE CANDIDATURE



UN CV ACCROCHEUR CONCIS MAIS PRÉCIS

Pour le plus d'impact possible !



- Faites ressortir les éléments clés de votre parcours.
- Mettez en avant vos compétences qui correspondent au poste.
- Relisez-vous pour corriger les fautes d'orthographe.

UNE LETTRE COURTE ET ARGUMENTÉE

La rédaction d'une lettre de motivation est **essentielle**, même si la demande n'est pas clairement formulée par le recruteur. Elle doit être **engageante et convaincante**.



- Donnez envie de la lire avec une accroche soignée.
- Montrez votre intérêt significatif pour l'entreprise avec une lettre personnalisée !

UN ENTRETIEN BIEN PRÉPARÉ

L'entretien permet aux deux parties d'échanger et de cerner son interlocuteur.

Préparez votre argumentation et vos questions pour **être plus persuasif**.



- Présentez objectivement vos qualités et transformez vos défauts en points forts.
- Justifiez votre intérêt pour le poste et l'entreprise en vous renseignant sur cette dernière.
- Donnez une bonne image de vous en soignant au mieux votre attitude.
- Détendez-vous et respirez un grand coup !

BIEN CHOISIR SES RÉSEAUX SOCIAUX EN FONCTION DE SES OBJECTIFS

Il faut bien distinguer les plateformes :

- à **vocation professionnelle** : LinkedIn et Twitter,
- à **vocation personnelle** : Facebook, Instagram, Pinterest et Snapchat qui peuvent cependant être utilisées comme une vitrine de savoir-faire en fonction de vos compétences.

Favorisez donc :

- La visibilité et l'attractivité.
- L'harmonisation de vos profils (ex : même photo sur tous les réseaux).
- L'actualisation régulière de vos infos.
- Le partage de contenus en lien avec vos intérêts professionnels.

SOIGNEZ VOTRE E-RÉPUTATION !

Avec le développement des réseaux sociaux, le premier réflexe des recruteurs : "googliser" les candidats.

Vous-êtes vous déjà intéressé(e) à votre identité numérique ?

Pour éviter les mauvaises surprises, amusez-vous à découvrir votre **identité numérique** en tapant votre nom dans un moteur de recherche.

Supprimez ou privatisez ainsi les contenus qui vous semblent inappropriés !

TRANSPORT LOGISTIQUE : RECRUTEMENTS EN FORTE HAUSSE



Au premier trimestre 2019, d'après le **Baromètre des perspectives d'emploi ManpowerGroup**, le secteur du transport et de la logistique connaît une forte augmentation de ses projets de recrutement !



DÉCOUVREZ LE TÉMOIGNAGE SUR
manpower.fr

+17 points
par rapport au
trimestre précédent

+24 points
sur un an

Cooptez le candidat idéal

mycoopt'

DEVENEZ NOTRE MEILLEUR(E) AMBASSADEUR(DRICE) !

Manpower est en constante recherche de talents dans de nombreux secteurs : Industrie, Tertiaire, Transport, Logistique, BTP, Commerce, Transports...

Partagez votre expérience Manpower, en parrainant un(e) ami(e) et recevez 150 € bruts directement versés sur votre bulletin de paie !

POUR CONNAÎTRE TOUTES LES CONDITIONS
RENDEZ-VOUS SUR

[Mon Manpower](#)

NOUVEL ACCORD "INTÉRIMAIRES PRÉVOYANCE"

Un nouvel accord de prévoyance a été signé en novembre 2018.

Ce nouveau régime de prévoyance nommé **intérimaires Prévoyance** vous permet :

- de compenser une perte de revenus en cas d'arrêt de travail (incapacité, invalidité, congé maternité ou d'adoption).
- de protéger vos proches, en cas de décès, par le versement d'un capital et de rentes pour vos enfants.

À ne pas confondre avec "Intérimaires Santé", qui vous permet quant à lui de compléter les prestations versées par la Sécurité sociale avec le remboursement des dépenses de santé (consultations, laboratoire, optique, dentaire, hospitalisation...).

EN SAVOIR PLUS SUR

intérimairesprevoyance.fr

PARTENAIRE RH DU #FRENCHFABTOUR 2019

Cette année, Manpower participe à la tournée de promotion de l'industrie du futur dans tout le territoire français.

Nos équipes se mobilisent dans de nombreuses villes pour attirer des talents et assurer l'emploi durable dans les secteurs de l'industrie.

DÉCOUVREZ LES ÉTAPES
ET LES DATES

[#FrenchFabTour](#)



VOS AVANTAGES



DÈS VOTRE INSCRIPTION EN AGENCE

Accédez à des cours en ligne gratuits sur **Manpower Training**, 24h après votre 1^{ère} connexion sur Mon Manpower. Pensez à activer votre CPF sur moncompteformation.gouv.fr



DÈS VOTRE 1^{ÈRE} HEURE DE MISSION

Régime de prévoyance, retraite complémentaire, service social, conseil en crédit, location de véhicule, garde d'enfant, séjours de vacances, application mobile, Congés Payés...

Accès au **Compte Epargne Temps (CET)**.

EN SAVOIR PLUS SUR LES

avantages intérimaires

À PARTIR DE

400 heures	Des actions de formation ou d'accompagnement de sécurisation de votre parcours.	600 heures	Comité Central d'Entreprise.
414 heures	Mutuelle Intérimaires Santé. Logement : Garantie loyers et aides financières du Fastt*.	1 600 heures	Congé Individuel de Formation. Congé Bilan de Compétences.
500 heures	Comité d'Entreprise Régional ⁽³⁾ .	2 000 heures ⁽³⁾	Entretien professionnel.
507 heures	Action Logement Manpower.	8 035 heures depuis inscription	Votre anniversaire Manpower : gratification de 150 à 4 500 € lors du franchissement d'un seuil anniversaire ⁽⁴⁾ .

*Nouveau n° tél. du Fastt : 01 71 25 08 28



DÈS 60 JOURS DE MISSIONS CHEZ MANPOWER

Participation aux bénéfices (selon résultats Manpower).



APRÈS 1 AN D'EXPÉRIENCE

Démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.

HOTLINE INTÉRIMAIRES

0 809 400 166 Service gratuit + prix appel

depuis un mobile (coût forfait) ou un poste fixe (prix d'une communication locale) du lundi au vendredi de 8h à 19h.

SUIVEZ-NOUS SUR



manpower.fr/mon-manpower/espace-interimaires/mes-infos-et-avantages

(1) Suivant les cas, il peut s'agir d'heures de missions Manpower ou d'heures effectuées dans le travail temporaire. L'accès à certains de ces avantages est soumis à des conditions complémentaires. Ces avantages ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés sans préavis. (2) Le nombre d'heures d'ancienneté requis varie selon votre Direction Régionale. (3) A partir de 2000 h, sur les 24 derniers mois dont 1000 h, et plus sur les 12 derniers mois chez Manpower. (4) Un an = 1 607 heures d'ancienneté. Votre ancienneté acquise est consultable dans votre espace Mon Manpower. Nouvelles conditions en vigueur depuis fin 2018, pas de rétroactivité de versement en cas de dépassement du seuil déjà effectif.

Lettre Entre Nous n°204, Mars 2019 - Manpower France SAS au capital de 50 000 000 € - RCS Nanterre 429 955 297
Siège social : 13 rue Ernest Renan - 92000 Nanterre. Tél. : 01 57 66 10 00 - Garant financier (Art. L.1251-49 et suivants du Code du Travail) BNP Paribas - 37/39 rue d'Anjou - 75008 Paris. entre.nous@manpower.fr - www.manpower.fr - Directeur de la publication : Corinne Mao - Réalisation : Dialogues Conseil - N° ISSN : 1626-8563 - Imprimé sur papier 100% recyclé.

Coordonnées des principaux organismes et institutions FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) :
www.fastt.org - FAFTT (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire) : www.fattt.fr - Prévoyance : www.interimairesprevoyance.fr - 0 974 507 507 - CCE Manpower : 01 77 61 21 30, www.ccemanpower.com. Les Comités d'Entreprise : Siège : 01 57 66 27 39, contact@ossiegemanpower.fr - IDF : 01 53 25 06 52 - Lyon : 04 78 89 22 36, contact@cesudestmanpower.com - Lille : 03 20 52 09 73, cesmanpowernord@orange.fr - Strasbourg : 03 86 79 54 52, manpower.ces@wanadoo.fr - Nantes : 02 51 83 70 71, info@ces-ouest-manpower.com - Toulouse : 05 61 49 30 00, contact@cesmanpowersejudoouest.com. Les CHSCT : Basse-Normandie : sec.chsct.basse.normandie@manpower.fr - Centre Poitou-Charentes : sec.chsct.pcc@manpower.fr - Flandre Hainaut : sec.chsct.flandre.hainaut@manpower.fr - Haute-Normandie : sec.chsct.haute.normandie@manpower.fr - IDF : sec.chsct.nanterre@manpower.fr - Lille : sec.chsct.lille@manpower.fr - Nantes : sec.chsct.nantes@manpower.fr - Opale Artois : sec.chsct.opale.artois@manpower.fr - PACA : sec.chsct.paca@manpower.fr - Pays de Loire-Charentes Maritimes : chsct.paysdelaboire@laposte.net - Picardie : sec.chsct.picardie@manpower.fr - Rhône-Alpes : sec.chsct.rhone-alpes@manpower.fr - Siège : sec.chsct.siege@manpower.fr - Strasbourg : sec.chsct.strasbourg@manpower.fr - Toulouse : sec.chsct.toulouse@manpower.fr. La liste des Délégués Syndicaux Centraux et des DS est disponible sur le site Informations Sociales.



RETROUVEZ LES PRÉCÉDENTES ÉDITIONS SUR VOTRE ESPACE

Mon Manpower